

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-dixième session  
Session virtuelle, 24 novembre 2020

## **STRATÉGIE POUR TRANSPOSER À UNE PLUS GRANDE ÉCHELLE LES INNOVATIONS EN SANTÉ DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS**

Le Comité régional,

Ayant examiné attentivement le document AFR/RC70/11 intitulé « Stratégie pour transposer à une plus grande échelle les innovations en santé dans la Région africaine de l'OMS » ;

Rappelant la résolution WHA61.21 de l'Assemblée mondiale de la Santé intitulée « Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle », le document AFR/RC59/6 du Comité régional de l'Afrique intitulé « Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : perspectives régionales pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action mondiaux », et la résolution AFR/RC65/R2 intitulée « Recherche pour la santé : une stratégie pour la Région africaine 2016-2025 » ;

Préoccupé par la lenteur du rythme de réduction actuel des décès de mères et d'enfants dans la Région africaine et par l'aggravation de la situation sanitaire dans les contextes de fragilité, dans les zones rurales, dans les bidonvilles et dans les zones de conflit, ainsi qu'au sein des groupes marginalisés, et particulièrement chez les personnes pauvres et handicapées ;

Conscient de l'augmentation de la charge de morbidité qui est exacerbée par les nouvelles dynamiques socioéconomiques et les mutations épidémiologiques liées à l'exode rural non planifié et au changement climatique ;

Reconnaissant qu'il est essentiel d'accélérer les innovations pour transposer à une grande échelle les interventions sanitaires, surtout dans les zones difficiles d'accès et au sein des groupes de population marginalisés qui résident en zone rurale ;

Conscient de la nécessité de renforcer les systèmes d'innovation dans les pays pour les rendre sensibles aux besoins d'innovation de la Région africaine, et conscient du besoin d'exploiter et de transposer à une grande échelle des innovations nouvelles et de meilleure qualité ;

Conscient du fait que la fonctionnalité des systèmes d'innovation est tributaire de l'engagement des dirigeants nationaux à donner la priorité à l'investissement dans l'innovation pour exploiter et transposer efficacement à une grande échelle les innovations à fort impact qui répondent aux besoins sanitaires non satisfaits et accélèrent les résultats sanitaires ;

Réaffirmant la nécessité pour les États Membres d'échanger leurs expériences et leurs connaissances concernant les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des initiatives en matière d'innovation,

1. ADOPTE la stratégie pour transposer à une plus grande échelle les innovations en santé dans la Région africaine de l'OMS, telle qu'elle est proposée dans le document AFR/RC70/11 ;
2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :
  - a) à mobiliser des ressources suffisantes pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie ;
  - b) à jouer le rôle de chef de file et à assurer la gestion et le plaidoyer, notamment :
    - i) en mettant en place des mécanismes de gouvernance et de gestion des innovations au plus haut niveau ;
    - ii) en élaborant des contrats de performance entre les partenaires, assortis de termes de référence clairs ;
    - iii) en instituant des accords de responsabilisation entre les partenaires et les organismes qui collaborent avec eux ;
    - iv) en fournissant un appui durable aux organismes participants ;
  - c) à mobiliser et à apporter un soutien politique résolu aux différents niveaux du système de santé afin de faciliter l'adoption de solutions novatrices développées localement et adaptées aux contextes locaux ;
3. PRIE le Secrétariat de l'OMS et les partenaires :
  - a) d'élaborer et de diffuser des orientations techniques pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, notamment sous l'angle du suivi et de l'évaluation ;
  - b) de faciliter les synergies et la complémentarité dans les partenariats pour la mise en œuvre de cette stratégie ;
  - c) de favoriser la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, et d'encourager la formulation d'argumentaires d'investissement lors de la transposition à grande échelle des innovations en santé ;
  - d) d'élaborer une plateforme électronique intégrée pour renforcer la capacité des pays à identifier, à sélectionner, à transposer à grande échelle, à suivre et à évaluer les innovations en santé ;
  - e) de mener des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'innovation et de la gestion des innovations ;
  - f) de faire rapport au Comité régional sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale en 2023, en 2025 et en 2030.